



## DEMANDE D'AUTORISATION INDIVIDUELLE DE TIR D'ÉTÉ DU SANGLIER Période du 1er juin au 11 septembre 2020

Je, soussigné, (nom, prénom) .....  
demeurant à .....  
- Tél. .... Email :

Agissant en qualité de [cocher la ou les case(s) correspondante(s)] :

- Exploitant agricole propriétaire  Exploitant agricole locataire  
 Délégué du propriétaire (fournir une copie de la délégation)  Particulier

**Certifie être détenteur du droit de chasse et sollicite l'autorisation de tir d'été du sanglier, pour les secteurs suivants, délimités sur la carte au 1/25000<sup>ème</sup> (à joindre obligatoirement) ci-annexée :**

COMMUNE(S) – lieu(x) dit(s) ou n° de secteur	TYPE DE CULTURE MENACÉE (cocher la case correspondante)	
	Céréales	
	Semences	
	Maraîchage	
	Prairie	
	Vigne	
	Autre (préciser) :	
Parcelles endommagées au moment de la demande ? Montant des dégâts déclarés pour la saison 2019-2020	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	

AVIS de la Société de chasse communale :  favorable  défavorable, motif .....

Cachet de la Société et signature :

**Joint la liste des personnes mandatées pour réaliser le tir d'été** avec leur numéro de permis de chasser (dûment validé pour l'année en cours et muni du timbre grand gibier)

**Reconnais avoir pris connaissance des conditions spécifiques de tir d'été du sanglier :**

- tir individuel à balle ou à l'arc, uniquement à l'affût ou à l'approche dans les parcelles agricoles en exploitation et à proximité immédiate cultivées non récoltées,
- tous les jours à partir d'une heure avant l'heure légale de lever du soleil et jusqu'à 10 heures, ainsi que de 18 heures jusqu'à une heure après l'heure légale de coucher du soleil,
- Le port de manière visible d'un élément vestimentaire rouge orangé (gilet, casquette, baudrier, 2 brassards) est obligatoire, utilisation de chiens ou de rabatteurs strictement interdite, interdiction de tirer sur les laies suitées,
- le tireur doit être titulaire et porteur du permis de chasser validé pour le grand gibier et pour la période concernée, d'une copie de l'autorisation préfectorale individuelle et du carnet de tir d'été.

Fait à ....., le .....

(Signature)

**Joindre impérativement à votre demande une carte 1/25000<sup>ème</sup> en 2 exemplaires et une enveloppe affranchie libellée à l'adresse du demandeur.**

Toute demande incomplète sera invalidée

**Demander à adresser à :** DDTM du Var – Service Agriculture Forêt, Boulevard du 112<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie, CS 31209, 83070 TOULON cedex.

